



Infidélité-garde d'enfants

Par **valérie**, le **21/05/2008** à **11:52**

bonjour,

j'ai rencontré un homme il y a trois semaines ! cet homme est en cours de divorce depuis sept 2006 et devrait etre prononcée en sept 2008 si l'épouse de cet homme ne fait pas appel. Mon ami, qu'on va appeller X, vit depuis sept 2006 à un nouvelle adresse, une premiere conciliation a été rendue.

Je voulais savoir si le fait d'etre avec moi, est ce l'épouse de X peut demander la révision de la 1ere conciliation pour faute (donc dans ce cas, l'infidélité -adultère) ?

Et de plus, peut il perdre la garde de ses enfants s'il etait concidere fautif pour adulère ?

merci pour vos réponses